

L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA XIVème COSAC

Le Président Antonio Ruberti a proposé d'inclure, sans modification formelle, la proposition finlandaise dans le thème consacré " rapports des parlements nationaux avec les institutions de l'Union européenne, y compris par rapport aux travaux de la Conférence intergouvernementale pour la révision du Traité sur l'Union européenne ", prévu dans l'ordre du jour proposé par la *Troïka*. Il a estimé, en effet, qu'un consensus existait sur le fond, s'agissant de l'intérêt de la question soulevée, mais qu'il serait préférable d'adopter la procédure la plus rapide pour l'adoption de l'ordre du jour.

M. Robert Urbain (Belgique) a souligné que la proposition finlandaise répondait à la préoccupation de la majorité des délégations de la COSAC, notamment celle du Parlement belge, qui avait soulevé le même problème du rôle et du fonctionnement de la COSAC lors de la Conférence de Madrid les 7 et 8 novembre 1995. Il a estimé que le moment était venu de débattre de ce problème.

M. Guillermo Martinez (Espagne) a soutenu la proposition de la Présidence italienne en reconnaissant que la discussion demandée était souhaitable, mais a considéré qu'il est impossible de modifier ainsi l'ordre du jour de la Conférence, au risque de créer un précédent.

M. Norbert Wieczorek (Allemagne) a vivement regretté que lui-même et ses collègues du Bundestag n'aient pas été tenus informés de l'initiative prise par la délégation finlandaise, dont ils ignorent le contenu.

M. Erkki Tuomioja (Finlande) a rappelé, que dans le courrier qu'il a adressé à la présidence italienne de la COSAC, le 22 mai dernier, il avait demandé que soit introduit dans l'ordre du jour de la Conférence, un nouveau point sur " le rôle de la COSAC dans la coopération entre les parlements nationaux ; une intensification du travail de la COSAC ; l'institution possible d'un groupe de travail sur le rôle de la COSAC et sur l'intensification du travail de la COSAC ". Il a considéré sa proposition conforme au règlement de la COSAC, mais a accepté la proposition de modification informelle de l'ordre du jour suggérée par le Président Antonio Ruberti. Il a souhaité que ce dernier demande à toutes les délégations de s'exprimer clairement sur la question évoquée, en soulignant la nécessité de rendre la COSAC plus efficace.

M. Yves Guéna (Sénat français) a confirmé qu'il appartient à la COSAC de fixer elle-même son ordre du jour. Il a rappelé que dans ses conclusions, le Conseil européen de Turin avait donné mandat à la CIG d'examiner les moyens d'associer " collectivement aussi " les parlements nationaux à l'Union européenne. S'agissant de la proposition finlandaise en vue de la création d'un groupe de travail, il a souhaité qu'un vote ait lieu au sein de la Conférence sur l'opportunité de la création d'un tel groupe, lequel pourrait rendre ses conclusions lors de la prochaine COSAC, à Dublin à l'automne prochain.

Mme Marietta Yiannakou-Koutsikou (Grèce) a estimé, à son tour, que la COSAC est compétente pour débattre de son ordre du jour. Souhaitant qu'une discussion s'engage sur la proposition finlandaise ou sur d'autres, elle a accepté la proposition de compromis du Président Antonio Ruberti.

Le Président Antonio Ruberti a craint que la décision de créer un groupe de travail n'implique une modification du règlement intérieur de la COSAC.

Mme Nicole Catala a souhaité que soit dissipé un possible malentendu sur cette proposition et a indiqué que ce groupe de travail ne serait pas permanent et aurait pour mandat de proposer des réformes de la COSAC, lesquelles seraient présentées à Dublin.

M. Joel Hasse Ferreira (Portugal) a considéré que la proposition finlandaise pouvait être examinée dans l'ordre du jour tel qu'il existe.

La Conférence a adopté l'ordre du jour proposé par la Troïka et a décidé d'y inclure, de manière informelle, la proposition finlandaise.